

Compte rendu du Conseil Municipal de Monfaucon

séance du 9 octobre 2015

Nombre de conseillers : 9

En exercice : 9

Présents : 8

Votants : 8

L'an deux mil quinze, le neuf du mois d'octobre à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Monfaucon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la mairie sous la présidence de Monsieur Didier AYRÉ

Date de la convocation : 30 septembre 2015

Présents : Monsieur Didier AYRÉ, Monsieur Arnaud DELAIR, Madame Valérie FUERTES, Monsieur Christophe MANTON, Monsieur Moïse FONVIEILLE, Madame Stéphanie VEDELAGO, Monsieur Stephen LYNCH, Madame Karine SEDENT

Représentés :

Absents : Monsieur Mathieu DUPUY,

Secrétaire(s) de la séance: Stéphanie VEDELAGO

Lecture du compte-rendu de la réunion du 18 septembre 2015 approuvé à l'unanimité.

Modification de l'ordre du jour : Ajout de la délibération "DM Emprunt Budget Commune"
Ajout de la délibération "Adhésion à la Charte 0 herbicide"

Ordre du jour:

Délibérations :

- Réalisation d'un emprunt à la Caisse d'Épargne Aquitaine(travaux toiture atelier et achat chaudière)
- Entretien chaudières logements communaux
- Rapport d'activité 2014 Communauté d'Agglomération Bergeracoise
- DM Emprunt Budget Commune : réfection toiture atelier et achat chaudière logement communal
- Adhésion à la Charte 0 herbicide

Divers :

Site Internet

Délibérations du conseil:

REALISATION EMPRUNT CAISSE EPARGNE POUR ACHAT CHAUDIERE ET REFECTION TOITURE (2015 39)

Le Conseil Municipal vote la réalisation à la CAISSE D' EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES d'un emprunt d'un montant de **17 000 EUROS** destiné à financer l'achat de la chaudière au logement du Presbytère gauche et les travaux de toiture de l'atelier technique.

Cet emprunt aura une durée de **5 ans**.

Ensuite, la Commune se libérera de la somme due à la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES par suite de cet emprunt, en **5 ans**, au moyen de **trimestrialités** payables aux échéances qui seront indiquées dans le contrat de prêt et comprenant la somme nécessaire à l'amortissement **progressif** du capital et l'intérêt dudit capital au **Taux Fixe de 1.45 % l'an**.

Cet emprunt est assorti d'une commission d'engagement d'un montant de **100 EUROS**.

Frais de dossier : NÉANT

La Commune aura le droit de se libérer par anticipation de tout ou partie du montant du prêt. En cas de remboursement par anticipation, la Commune paiera une indemnité dont les caractéristiques sont précisées au contrat de prêt.

La Commune s'engage à prendre à sa charge tous les impôts, droits et taxes présents ou futurs, grevant ou pouvant grever les produits de l'emprunt.

L'emprunteur s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le Comptable du Trésor à régler, à bonne date sans mandatement préalable, le montant des échéances du prêt au profit de la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES

M. le Maire est autorisé à signer le contrat de prêt au nom de la Commune et à procéder à tout acte de gestion le concernant.

ENTRETIEN DES CHAUDIERES (2015 40)

Dans le cadre de l'entretien annuel des quatre chaudières fioul des logements communaux, Monsieur le Maire présente deux devis.

La proposition de la SARL LEGRAND Gérard est retenue pour un montant de 616.84 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de confier à la SARL LEGRAND Gérard, l'entretien des chaudières des logements.

RAPPORT ACTIVITÉ 2014 COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION BERGERACOISE (2015 41)

M. le Maire présente à l'assemblée, le rapport d'Activité 2014 établi par la Communauté d'Agglomération Bergeracoise.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le rapport annuel 2014 de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise à l'unanimité.

BUDGET COMMUNE : DM EMPRUNT REFECTION TOITURE ET ACHAT CHAUDIERE (2015 42)

Dans le cadre de la réfection de la toiture de l'atelier technique, du changement de la chaudière d'un logement communal et l'emprunt à réaliser, le Conseil municipal, à l'unanimité approuve les virements de crédits au budget exercice 2015 indiqués ci-dessous :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	2313 : + 8 300 € 2135 : + 8 700 €	1641 : + 17 000 €
FONCTIONNEMENT		

ADHESION A LA CHARTE 0 HERBICIDE INITIÉE PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA DORDOGNE ET SOLLICITATION D'AIDE FINANCIERE AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE POUR DIMINUER L'USAGE DES PESTICIDES DANS LA COMMUNE (2015 43)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la "Charte 0 herbicide".

- Les démarches engagées au niveau européen pour diminuer la présence et l'utilisation des produits chimiques, notamment des pesticides, et au niveau national à travers le Grenelle de l'Environnement et le plan Ecophyto 2018, interpellent chaque collectivité dans sa gestion des espaces verts.
- La charte "0 herbicide" propose une démarche d'excellence environnementale pour concevoir et entretenir les espaces publics en diminuant et supprimant les herbicides.
- Les objectifs visés concernent la protection de la santé des personnels chargés de l'entretien et des habitants fréquentant ces espaces publics, des ressources naturelles et de la biodiversité (faune et flore).
- L'engagement de la commune dans cette démarche de progrès conduira à mener des actions de formation, d'information de la population, d'études sur les milieux naturels de la commune et à l'élaboration d'un plan et de méthodes d'entretien.
- Cet engagement doit conduire la commune à élaborer dans un délai objectif d'un an une stratégie d'action pour les années à venir, à respecter toutes les prescriptions réglementaires relatives au stockage et à l'utilisation des produits phytosanitaires et à compléter la formation des agents les plus concernés.

Après délibération, le conseil Municipal, (7 voix Pour, 1 voix Contre) décide de s'engager en faveur de la réduction des herbicides sur la commune, adopte le règlement et sollicite l'adhésion de la commune à la Charte '0 herbicide".

Il décide également de solliciter une aide financière auprès de l'Agence de l'eau Adour-Garonne pour diminuer l'usage des pesticides dans la commune.

Questions diverses :

- **Bibliothèque** : Afin de régulariser les dépenses d'eau et d'électricité de la bibliothèque transférée à la Communauté d'Agglomération Bergeracoise, un état a été réalisé par M. le Maire pour un montant de 1 037.84 €. Un titre de recette de cette somme sera adressé à la C.A.B pour remboursement.

- **Site Internet** : Une offre commerciale pour un contrat de service du site Internet de la commune a été proposé via le prestataire Sarl FIRE LIVE pour un montant de 274 €/an. Offre à étudier.

- **Agenda d'accessibilité des bâtiments publics aux personnes handicapées.**

Travaux à effectuer :
salle des fêtes : WC, porte d'entrée latérale et marches
église : Autel, place de stationnement
mairie : balisage, accès handicapé, rampe non conforme,
escalier d'entrée, rampe, boîtes aux lettres à déplacer

- **Gestion de la salle des fêtes** : Propositions à entériner à la prochaine réunion du Conseil

Fin de la séance à 23h00.

Les Membres du Conseil,

Le Maire,